

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le plan-guide du quartier Ronquoz 21 est finalisé

Cet outil multidisciplinaire et flexible permet d'assurer l'aménagement à long terme des 60 hectares de Ronquoz 21. Il fixe les grands principes urbanistiques nécessaires au nouveau quartier. Un premier document, mis en consultation en 2022, a été affiné. Le plan-guide finalisé vient d'être présenté au conseil général, aux propriétaires et aux occupants du quartier.

En 2019, les bureaux Herzog & de Meuron et Michel Desvigne Paysagiste remportaient le concours d'urbanisme lancé par la Ville de Sion pour l'aménagement de Ronquoz 21. L'objectif, on le rappelle, est de transformer progressivement les 60 hectares qui s'étendent au sud des voies CFF pour en faire un quartier mixte, avec les logements, des bureaux, des commerces, des équipements et des espaces publics. En 4 ans, le projet a bien avancé. Une première version du plan-guide, objet d'un large processus de consultations au printemps 2022, a été retravaillé pour tenir compte des attentes des propriétaires et de la population. Le document finalisé vient de leur être présenté. « C'est une étape importante, un premier pas vers la concrétisation de ce quartier vert et durable qui accueillera le développement de Sion pour les 30 prochaines années », souligne Philippe Varone, président de Sion.

Un quartier durable

Le plan-guide affine les contours du futur quartier. Le paysage est au centre des réflexions. Une très large place est accordée à la nature, avec des parcs urbains, un cordon boisé, des îlots jardinés, des voiries arborisées et des plans d'eau. Des objectifs ambitieux de durabilité ont été fixés pour Ronquoz 21, afin de suivre les prescriptions de l'Association suisse pour des quartiers durables (certification SEED). Une attention particulière sera portée à la mixité sociale et culturelle. Un groupe de résonance, intégrant des représentants du quartier, accompagnera le projet. Cela permettra de pérenniser les processus participatifs mis en place durant les premières phases de développement du quartier.

Financement des infrastructures communautaires

Le plan-guide a également permis de préciser les besoins en équipements publics du futur quartier. Celui-ci comprendra notamment à terme une école, une crèche-nursérie, une UAPE, un foyer de jour pour seniors, une maison de quartier, des salles de gym et des terrains multi-sports. Les développeurs privés seront appelés à participer financièrement sous la forme d'une contribution aux équipements communautaires. Une part de la plus-value obtenue par les nouvelles affectations du quartier sera versée au pot commun. Les mécanismes financiers pour la répartition des droits à bâtir ont été précisés.

Prochaines étapes

Actuellement en zone réservée jusqu'en 2025, Ronquoz 21 sera développé, périmètre par périmètre, en fonction des attentes et besoins des propriétaires privés ou publics, ou des accords qui seront trouvés entre eux. Chaque périmètre aura ainsi sa dynamique propre. Trois procédures vont être menées en parallèle : l'établissement des cahiers des charges pour les plans de quartier, qui seront inclus dans la révision du PAZ-RCCZ (plan d'affectation de zones et règlement communal des constructions et des zones), et l'établissement de conventions entre les propriétaires. Les premières constructions privées pourraient démarrer à l'horizon 2027-2028. La réalisation totale du quartier s'étalera sur une trentaine d'années, en fonction des accords et des besoins.

Premier parc public en 2024

La zone ne restera pas figée. Une première réalisation publique verra le jour l'année prochaine à la pointe Est du quartier. Un parc public urbain, premier élément de la fameuse chaîne des parcs, sera déployé sur le site des anciens abattoirs de Sion. Une partie des constructions a été démolie. Les bâtiments restants accueillent l'Archipel, un tiers lieu dédié à l'économie circulaire. On y trouvera également une maison de projet, présentant l'avancement des travaux de Ronquoz 21.

Sion, le 21 décembre 2023

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
027 324 17 20; v.kempf@sion.ch